

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2017

MEMBRES PRESENTS : 12

Mmes N Aubin, L Bouyou, H Fossat, I Petit, N Zekryty
Mrs. R Billot, F Bouyssou, JM Duleau, R Godfroy, JP Landa, P Petit, JL Pion

MEMBRE ABSENT : 1

Mme C Vignaud

SECRETAIRE DE SEANCE : H Fossat

- 2017-10-53 Décision modificative M14 n°2 gestion différenciée communication volet 3 :

La Maire explique que la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau (volet 2 de la gestion différenciée) ayant trait aux travaux du cimetière n'est pas encore passée en commission et passera en Novembre.

Afin de mieux informer les habitants sur les actions mises en place par la commune au titre de la gestion différenciée et plus particulièrement sur le projet d'aménagement du cimetière, les actions de communication peuvent être subventionnées à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau (volet 3 communication). Afin d'effectuer cette demande, une décision modificative du budget est nécessaire.

Mr Pion s'oppose à cette dépense. Il rappelle que les compte-rendu de conseil ne sont plus affichés sur les panneaux municipaux car consultables sur le site internet et en mairie, il ne voit pas l'utilité de communiquer autrement sur les travaux d'aménagement du cimetière.

Délibération

Mme la Maire indique qu'afin de mener à bien l'opération de communication sur la gestion différenciée il est nécessaire d'augmenter les crédits au programme 108.

Le plan de financement de l'opération s'élève à 5 660,40€ TTC, le montant prévu au programme 108 est de 3 100 €. Compte tenu des dépenses déjà mandatées de 672, 65€, Il est nécessaire d'abonder le programme à hauteur de 3300€.

Mme La Maire propose d'effectuer les modifications suivantes sur le budget :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - M14

DESIGNATION	MONTANT BP 2017	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DES CREDITS	CREDITS APRES DM
Section d'exploitation Dépenses				
022 Dépenses imprévues	30 643,00€	-3 300,00 €		27 343,00€
023 Dépenses virement à la section d'investissement	0		3 300, 00 €	3 300,00 €
Section d'investissement Dépenses -Recettes				
2188 programme 108 gestion différenciée	3 100,00 €		3 300,00 €	6 400,00 €
021 Recettes Versement de la section de fonctionnement	0		3 300,00 €	3 300,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent la décision modificative et les mouvements de crédits proposés et présentés par Mme La Maire.

Votants	12	Délibération 2017-10-53
Pour	10	
Contre	2	JP Landa, JL Pion
Abstention		

- 2017-10-54 : Gestion différenciée Volet 3 communication - plan de financement et demande de subvention :

Délibération

Au cours de sa séance du 13 avril 2017, le Conseil municipal de Haux a décidé, après délibération, d'abandonner tout recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien du domaine que la commune entretient et d'autoriser la Maire à solliciter des subventions correspondantes notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la gestion différenciée.

Dans ce contexte, la commune souhaite développer la communication auprès des administrés concernant ce mode de gestion.

Mme La Maire présente le plan de financement ci-dessous :

Communication Gestion différenciée Plan de financement	Estimation des dépenses (HT)	Estimation des recettes AGEAG
Edition numéros Hors-série Haux Actus	705, 00€	70% du montant HT
Panneau affichage information cimetièrre	197, 00€	
Panonceaux d'information thématiques 14X30 Cm support poteau mélèze	1 200, 00€	
Panneau d'information thématique grand format (1m20X0,80)	2 675, 00 €	
Total Hors taxe	4 777, 00 €	
TVA (haux actus non soumis à TVA)	883, 40 €	
Total TTC	5 660, 40 €	
Montant de l'aide AAG		3 343,90 €
Reste à charge à la commune de Haux	2 316, 50 €	

Ce dossier de demande de subvention complète la demande déjà formulée et il en ressort un financement global pour l'opération « Zéro phyto » pour 2017 et 2018 :

Objet	Dépenses (H.T.)	Plan de financement
Maîtrise d'œuvre	3 600,00 €	
Lever topographique	2 888,00 €	
Projet végétal cimetière	21 987,00 €	
Projet minéral cimetière	13 317,60 €	
Matériel d'entretien	746,00 €	
Communication	4 777,00 €	
Total H.T. :	47 315,00 €	
T.V.A.	9 391,00 €	
Total T.T.C. :	56 706,00 €	
Agence de l'Eau		13 982,50 €
Conseil Départemental		5 000,00 €
Commune de Haux		37 723,50 €
Total financement :		56 706,00 €

La Maire demande aux membres du conseil municipal :

De valider ce plan de financement ;

De solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour accompagner cette opération ;

De l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les actes afférents à cette opération.

Après délibération, les membres du conseil municipal

- Valident le plan de financement de l'opération communication gestion différenciée (volet 3),

- Sollicitent l'attribution de subventions auprès de L'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- Autorisent Mme La Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les actes afférents à cette opération.

Votants	12	Délibération 2017-10-54
Pour	9	
Contre	2	JP Landa, JL Pion
Abstention	1	F Bouyssou

- 2017-10-55 Schéma fonctionnel prévisionnel de l'aménagement du Grand chemin :

La Maire rappelle que la commune travaille sur ce projet avec le COL (comité ouvrier du logement-voir conseil du 10/03/2017). La commune souhaite construire sur cet espace des logements, une salle culturelle, des espaces publics (pétanque, jeux, espaces verts...) ;

Afin que les différents partenaires puissent travailler, il est important que le conseil valide un schéma des différents espaces ; La maire rappelle que ce projet est en cours de réflexion et qu'aucune dépense n'est engagée à ce jour, hors l'architecte programmate de la salle engagé sous le mandat précédent ;

Le schéma proposé fait suite à plusieurs réunions de travail entre la commission municipale et les partenaires de la commune : Cabinet Nechtan (PLU), Mr Guillot (architecte programmate pour la salle), le COL et son architecte. Rationalisation des réseaux, minimisation des accès voirie, respect du paysage et de l'environnement, accès à la salle par les différents utilisateurs et en particulier l'école, création d'un « centre bourg » près de la RD, parkings... ont guidé la réflexion.

L. Bouyou s'interroge sur la possibilité de créer de l'habitat participatif, donc des propriétaires, sur un terrain communal. N. Aubin précise que le COL se portera acquéreur du terrain communal déterminera avec la commune le nombre d'habitations et travaillera avec les personnes intéressées pour finaliser le projet. Toutes les constructions se feront en respectant le règlement du PLU.

JL Pion souhaite lire un courrier de quelques habitants de Bergueil qui manifestent leurs inquiétudes face à ce projet. N. Aubin comprend ces questionnements et apprécie que ces habitants assistent à ce conseil. Elle rappelle que ce terrain a toujours été constructible et qu'un projet d'habitat pour les seniors a déjà été envisagé par le passé.

A propos des nuisances potentielles de la salle culturelle : les progrès en matière d'insonorisation ainsi que l'orientation et les aménagements de la future salle permettront de réduire ces nuisances, nuisances qui existent aujourd'hui avec la salle actuelle.

JL Pion s'interroge sur le début de ce projet avant le vote du PLU. Il pense que ce projet ne correspond pas au PADD voté qui prévoit 40 logements jusqu'en 2030.

P Petit répond que les constructions au Grand Chemin sont autorisées. Par rapport PLU précédent, nous avons diminué d'environ 30% les zones constructibles, afin d'être en accord avec le Scot. La commune a la maîtrise de cet espace notamment dans la rédaction d'une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation).

N Aubin précise que ce schéma ne porte pas sur le nombre d'habitations mais sur la disposition globale des espaces. Ce projet d'aménagement tiendra compte de notre volonté politique de préserver le cadre de vie rural, l'environnement, le vivre ensemble dans un respect mutuel.

JL Pion aurait aimé qu'il y ait une consultation de la population. N Aubin répond que pour consulter les habitants il faut déjà que le conseil municipal valide ses intentions, c'est le but aujourd'hui. Les habitants seront bien sûr informés et consultés ; la présence de quelques-uns d'entre eux ce soir montre leur intérêt. Ce projet modifiera la configuration du centre du village. L'ensemble des habitants doit s'y intéresser et pas seulement les riverains.

JL Pion propose de créer une commission avec les habitants. N Aubin s'étonne de cette proposition de sa part quand si peu d'élus participent à la commission municipale, en particulier lui-même.

R Billot comprend les inquiétudes des habitants mais rappelle que ces terrains sont constructibles. Du fait qu'ils appartiennent à la mairie, cela permet de maîtriser l'importance et l'impact des constructions. Peu d'élus ont travaillé sur le projet, d'autres ont fait peur aux habitants. Ce n'est pas comme ça que l'on avance positivement.

JL Pion demande si la salle sera communale ou intercommunale : la salle sera communale mais aura une vocation intercommunale en accueillant le JOSEM – association d'intérêt communautaire (projet engagé lors du précédent mandat). La commune ne pourra pas recevoir de financements si la salle est uniquement communale. Ce projet est inscrit dans le Contrat de Ruralité signé entre le Pole Territoriale et l'Etat.

P Petit rappelle que l'équipe actuelle ne fait que reprendre des dossiers étudiés sous les mandats précédents (salle des fêtes, aménagement de bourg, logements...), qu'elle souhaite voir aboutir. Il s'étonne des interrogations et des contradictions systématiques d'élus membres de l'équipe précédente.

JL Pion trouve la surface des habitations et de la salle des fêtes trop importante. H. Fossat répond que la taille des bulles sur le schéma correspond à la taille du texte et non à la surface des constructions. Elle rappelle qu'il s'agit « d'habitat participatif », et que tout dépendra des personnes intéressées par ce projet. Il est souhaité des logements en accession à la propriété mais aussi du locatif pour répondre à la demande de jeunes hautois par exemple. Ce schéma n'est qu'un outil de travail pour avancer.

N. Aubin précise que la décision à prendre concerne seulement le zonage et non la taille des bulles afin d'avancer sur le projet qui, lorsqu'il sera finalisé devra être validé en conseil municipal. Aujourd'hui, rien n'est vendu ni inscrit au budget. Toutes les questions soulevées sont légitimes. Nous sommes dans la phase de réflexion, il ne faut pas s'inquiéter avant que les problèmes n'arrivent. Aujourd'hui, il est question de décider de l'emplacement des espaces. Il n'y a pas d'engagement, pas de décision. Elle demande de passer au vote.

JL Pion et JP Landa votent contre tant que le PLU n'est pas voté.

Délibération

Mme la Maire rappelle les termes de la réunion de la commission Nouveau Bourg (Grand Chemin) avec le COL et son architecte le 13 septembre 2017.

Afin de permettre aux partenaires d'avancer dans leurs propositions, il est nécessaire de valider un plan fonctionnel de ces aménagements.

L'emplacement des composantes du projet (salle communale, zone de stationnement, logements intergénérationnels, habitat participatif, espaces publics) a fait l'objet de plusieurs réflexions et propositions, l'emplacement de la salle communale étant déterminant pour l'ensemble de la zone. En prenant en considération les possibles nuisances liées à sa fréquentation le soir en particulier, l'accessibilité pour la livraison des décors et matériels, la « lisibilité » de l'équipement depuis la route et enfin la préservation d'un écran de verdure et de tranquillité pour les habitations conduisent à positionner cette salle à proximité de la route départementale.

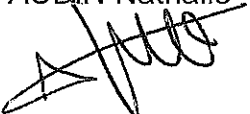
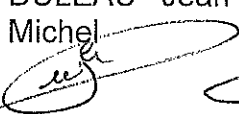
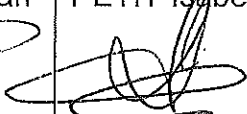

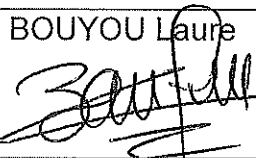
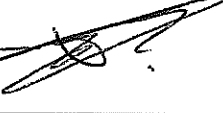


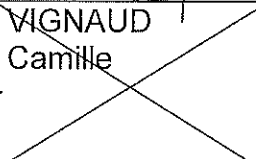

Mme La Maire présente le projet de schéma fonctionnel et demande aux membres du conseil municipal de le valider.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident le plan fonctionnel prévisionnel de l'aménagement du Grand chemin annexé à la présente délibération.

Votants	12		Délibération 2017-10- 55
Pour	9		
Contre	3	F Bouyssou, JP Landa, JL Pion	
Abstention			

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Maire déclare la séance close à 21 h 45

S'en suit 30 mn d'échange avec le public présent.

AUBIN Nathalie 	LANDA Jean-Paul Paul	GODFROY Roger	DULEAU Jean-Michel 	PETIT Isabelle 
BILLOT Romain 	BOUYOU Laure 	BOUYSSOU 	PETIT Patrick 	
PION Jean-Luc 	VIGNAUD Camille 	ZEKRYTY Nadia	FOSSAT Huguette 	

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

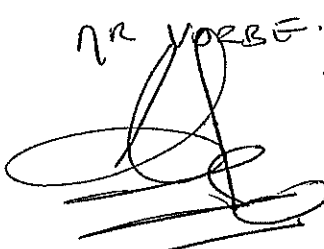
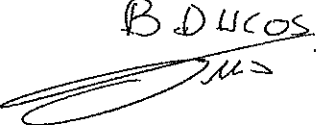
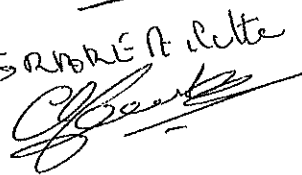

Suite à la parution de l'ordre du jour du conseil municipal du 19/10/17, nous, habitants de Haux, nous permettons de vous apporter notre avis concernant le projet d'aménagement du Grand Chemin.

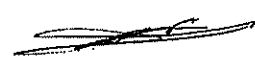
Nous avons tous décidé, il y a plus ou moins longtemps, de nous installer dans cette commune de campagne caractérisée par le calme, la tranquillité et un environnement sain. Nous refusons de remettre en question cette qualité de vie. Nous ne souhaitons pas de constructions massives, ni d'une salle des Fêtes proche de certaines habitations, amenant bruits, agitations et autres dérangements. Nous sommes convaincus que ce projet va entraîner de fortes nuisances, mais également la baisse probable du prix de nos biens immobiliers.

De plus, nous souhaitons préserver l'environnement actuel, à savoir, les vues lointaines et la proximité avec la nature qui font le charme de nos campagnes.

D'autre part, aux vues des plans disponibles en mairie (même si ceux-ci ne sont pas retenus), la VC 22 voie de Bergueil et ses ramifications semblent être les accès principaux de ce projet. Par l'augmentation de la circulation, nous craignons pour notre sécurité et celle de nos enfants.

Un tel projet ne doit pas se faire au détriment des résidents actuels, qui vous ont élus, mais en concertation avec ceux-ci et doit être raisonné. Nous vous demandons donc de réfléchir sérieusement à d'autres solutions visant la sécurité, le respect de TOUS, ainsi que la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

NR VERBE.

B DUCOS

BARRIÈRE ditte



M. PANZI

famille
Bergueil.
